

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES

Cette version est contractuelle et remplace toutes les précédentes, Pharmatic se réserve la possibilité de la modifier en tout temps.

Toutes les formulations sous-entendent naturellement la forme féminine.

### 1 GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et de services, avec les éventuelles conditions particulières, font partie intégrante des contrats. Le fait de passer commande ou d'utiliser un logiciel conçu par la société Pharmatic SA implique l'adhésion entière et sans réserve de l'utilisateur à ces conditions. Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société Pharmatic SA (ci-après : Pharmatic) et le client. Le client étant défini comme toute personne physique ou morale qui, pour les besoins de son activité professionnelle, souhaite utiliser un des produits et services proposés par Pharmatic.

Pharmatic propose notamment les produits et services suivants:

- le matériel
- les logiciels d'exploitation
- les logiciels de gestion d'officine conçus et fabriqués par Pharmatic
- les logiciels de tiers (bureautique, scientifique & sécurité)
- les services (conseil, installation, formation ou intégration)

Les changements ou compléments de ces conditions générales de vente et de services nécessitent la forme écrite.

### 2 CONDITIONS COMMERCIALES

#### 2.1 Offres

Seules les offres écrites sont valables pendant la durée indiquée sur l'offre elle-même. Sans indication de durée, cette dernière est de 30 jours. En raison de la politique de mise à jour continue de Pharmatic, les produits peuvent être modifiés en tout temps. Cependant, Pharmatic garantit des fonctionnalités ou performances au moins équivalentes.

#### 2.2 Commandes

Toute commande engage définitivement l'acheteur. Au cas où l'acheteur ne donne pas suite à sa commande, il est tenu au paiement : dans le cas d'une commande matériel, d'une indemnité forfaitaire de 50 % sur la valeur de la commande matériel ; dans le cas d'une commande de logiciel, d'une année de location et maintenance du software. Ces indemnités sont dues de plein droit et sans mise en demeure dès le huitième jour suivant l'envoi par nos soins, d'une lettre recommandée invitant l'acheteur à donner suite à sa commande. Si la commande n'est pas honorée, des frais supplémentaires pour annulation d'installation sont également exigibles lorsqu'une telle installation a été planifiée. Dans le cas d'un développement spécifique d'un software, la totalité du prix mentionné dans la confirmation de commande est due à la livraison du software, même si l'acheteur ne donne pas suite à sa commande.

#### 2.3 Prix

Les prix applicables au moment de l'élaboration de la confirmation de commande restent valables jusqu'au moment de la livraison du produit commandé, indépendamment de toute éventuelle modification de prix. Les livraisons et les prestations additionnelles sont facturées séparément.

Tous les prix s'entendent TVA exclue.

Les montants de location et maintenance sont soumis annuellement à indexation, selon l'indice fédéral des salaires et des traitements.

#### 2.4 Conditions de paiement

La marchandise est payable à la livraison et sans escompte. Les éventuelles corrections font l'objet d'un traitement ultérieur. Les paiements s'effectuent soit : par recouvrement direct du compte d'exécution de l'acheteur auprès d'Ofac, soit par virement bancaire. Au cas où l'acheteur est autorisé à s'acquitter du prix après la livraison ou l'installation, celui-ci est payable dans les 10 jours dès réception de la facture. A défaut de paiement à l'échéance, le prix porte, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 10% l'an à compter de la date de la facture. Les marchandises restent la propriété de Pharmatic jusqu'à leur paiement intégral mais les risques sont transférés à l'acheteur dès sa réception.

#### 2.5 Diverses informations

2.5.1 N'est pas compris dans l'offre de Pharmatic :

- L'installation des lignes téléphoniques (sauf offre particulière).
- L'installation électrique et le réseau informatique Ethernet, les câbles, les prises et tout le matériel électrique en général.
- L'abonnement au fichier informatique (copyright) e-mediart et/ou de tout autre fournisseur de données.
- Le matériel consommable pour démarrer l'exploitation du système (CD, DVD, papier, toner de réserve, étiquettes, etc.).
- Les travaux de menuiserie ou d'agencement.

#### 2.6 Installation

2.6.1 Délais et conditions d'installation

Le délai d'installation est défini à la signature de l'offre. Le résultat des services et interventions est accepté par la signature du rapport de travail.

2.6.2 Report d'installation et/ou de formation par le client

La date d'installation et/ou de formation est considérée comme définitive 10 jours après la réception de la confirmation.

Si, pour des raisons propres au client, la date devait être déplacée, les frais suivants seront dus :

- Plus de 28 jours avant la date prévue, 20 % du montant d'une journée d'installation et/ou de formation
- Entre 14 et 27 jours avant la date prévue, 50 % du montant d'une journée d'installation et/ou de formation
- Moins de 14 jours avant la date prévue, 80 % du montant d'une journée d'installation et/ou de formation

### 3 LES LOGICIELS GOLDEN GATE OU TACTIL/TACTIL SERVER ON CLOUD : ACHAT, LOCATION, MAINTENANCE

---

#### 3.1 Licences / Location

Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud sont des logiciels standards de gestion d'officine qui sont propriétés de Pharmatic SA (Copyright). Pharmatic concède à ses clients une licence d'utilisation dépendant du nombre de postes de travail. La licence d'utilisation n'est possible que sous la forme de paiements mensuels comprenant la location et la maintenance du logiciel. La licence d'utilisation de Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud est liée au système du client et ne peut être revendue ou cédée gratuitement à un tiers, même partiellement. Le client s'engage à préserver les droits d'auteurs de Pharmatic.

Le client est autorisé à installer des programmes d'autres fournisseurs sur son système informatique. Ceci doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de Pharmatic et être installé selon les standards Pharmatic. Les problèmes de compatibilité de Golden Gate ou de Tactil/Tactil Server on Cloud avec des programmes d'autres fournisseurs installés sur le même système ne peuvent être imputés à Pharmatic. Le client utilisateur de Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud ne peut faire valoir des dommages et intérêts causés par une panne de son système informatique.

#### 3.2 Maintenance

Le contrat de maintenance des logiciels Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud est obligatoire. Dans le cas de Tactil/Tactil Server on Cloud, la maintenance est incluse dans le prix des paiements mensuels intégrant la location. Les mises à jour des logiciels, dans le système du client, sont également obligatoires pour assurer la qualité du suivi.

La maintenance des logiciels englobe :

- Le soutien téléphonique (Infoline) pendant les heures d'ouverture, voir 4.6.5.
- L'accès à notre organisation de piquet le week-end, voir 4.6.3, moyennant une participation à nos frais selon le tarif spécial de piquet (voir art. 5, liste des tarifs).
- La configuration des programmes par Pharmatic, via télémaintenance.
- La distribution régulière de toutes les modifications de programmes et leur entretien afin d'adapter le système aux exigences de la politique de la santé ou aux exigences légales.
- L'envoi régulier de mises à jour de fichiers comme par exemple : fichiers articles, Codex, interactions, médecins, etc.
- La garantie d'une évolution possible en tout temps.
- Les modifications importantes comme celles nécessitées par un changement de système d'exploitation, qui peut être décidé par Pharmatic, sont comprises dans le contrat de location. Ainsi, le passage d'une version à l'autre du logiciel de Pharmatic se fait automatiquement sans engendrer de frais supplémentaires pour les programmes de gestion d'officine de Pharmatic. Les frais éventuels pour adapter les logiciels d'exploitation, de migration de données et de mises à jour du matériel restent cependant à la charge du client.

#### 3.3 Les fichiers de données tiers

Le contenu des fichiers tiers (fichiers articles, interactions, médecins, etc.) n'est pas soumis à la responsabilité de Pharmatic SA.

#### 3.4 Résiliation du contrat de licence/maintenance

La dénonciation du contrat se fait exclusivement sous forme écrite par courrier recommandé. La dénonciation du contrat doit se faire 3 mois avant le terme défini dans le contrat spécifique du client.

### 4 LES SERVICES

---

#### 4.1 Délais d'intervention

Pharmatic définit une intervention urgente comme suit :

- Plus de 40% des POS (caisses front office de la pharmacie) sont inopérants
- Serveur Golden Gate / Tactil local ou on Cloud est inopérant
- Le réseau local est inopérant (LAN)

Dans ces cas définis comme urgents, le délai d'intervention (déplacement sur le lieu) s'effectue dans les 8 heures ouvrables de Pharmatic dès le diagnostic « urgent » dispensé par le 1<sup>er</sup> niveau du support.

Toutes les autres pannes sont considérées comme non-urgentes et l'intervention se fait dans les meilleurs délais possibles, au gré des disponibilités de Pharmatic, selon le principe du « best effort ».

#### 4.2 Le matériel sous garantie

Tout matériel acquis chez Pharmatic bénéficie de la garantie accordée par son fabricant selon ses conditions propres en vigueur lors de l'achat de l'appareil. Les durées de garantie des constructeurs peuvent être modifiées en tout temps par les fabricants eux-mêmes. Les précisions quant à la portée réelle de la garantie sont généralement consultables sur le site du fabricant.

4.2.1 Sont généralement compris dans la garantie du fabricant :

- les pièces de rechange
- la réparation par le fabricant
- la garantie sur le site si accordée par le fabricant selon ses conditions

4.2.2 Ne sont pas compris dans la garantie du fabricant

La garantie du fabricant ne comprend pas la reprise et la réinstallation des programmes et données de Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud, ni la configuration du matériel ou du système en cas de panne. De même, le prêt de tout matériel de remplacement n'est pas compris. Si la garantie ne couvre pas une réparation sur site, le transport des appareils défectueux chez Pharmatic, pour réparation et son retour au propriétaire, est sous la responsabilité et à la charge du client. Le matériel doit être soigneusement emballé et envoyé à Pharmatic.

4.2.3 Limite de la garantie fabricant

La garantie ne couvre pas : les dommages causés par l'installation, l'utilisation, les modifications ou les réparations faites par un tiers non-autorisé ; ni les dommages dus à une cause externe ou causés par des produits tiers. Les logiciels et matériels intégrés sont sous la responsabilité propre du constructeur ou de l'éditeur.

La garantie ne peut en aucun cas donner lieu à une action en dommages et intérêts, quels que soient le coût et la durée de l'avarie ou de l'accident.

#### 4.2.4 Les prestations supplémentaires de Pharmatic

Si besoin, Pharmatic peut se charger des tâches relatives aux points 4.2.2 & 4.2.3 en régie, comme tout service informatique lié au matériel et logiciel hors garantie fabricant (voir art. 5 liste des tarifs).

Dans la mesure du possible, Pharmatic met à disposition en location du matériel de remplacement.

Pharmatic s'engage à tenir à jour une base des données des configurations de sa clientèle à des fins de qualité et à usage interne uniquement.

#### 4.3 L'extension de garantie pour le matériel de Pharmatic

Afin de couvrir les frais d'intervention de Pharmatic lors d'un éventuel dommage, Pharmatic propose une prestation nommée : « extension de garantie ». En cas de panne du système, l'extension de garantie assure la reprise et la réinstallation des programmes, la configuration du système défectueux, le déplacement et la prise en charge du matériel, le remplacement du matériel défectueux pendant la durée de la réparation, permettant ainsi des fonctionnalités similaires. Cette extension de garantie fait l'objet d'un contrat indépendant.

##### 4.3.1 L'extension de garantie ne comprend pas :

- Le matériel défectueux hors garantie.
- La résolution des problèmes liés au système d'exploitation, virus ou réseau de communication.
- Le nettoyage et l'entretien préventif et périodique du matériel.

#### 4.4 Le matériel hors garantie et sans extension de garantie

##### 4.4.1 Délais d'intervention et frais

Si le matériel est hors garantie, l'intervention est fixée au gré de la disponibilité de nos collaborateurs (passage dans la région) ; elle est soumise à un forfait de déplacement et à un tarif horaire de régie pour l'intervention proprement dite du collaborateur (voir art. 5 liste des tarifs).

##### 4.4.2 Réparation du matériel défectueux

La réparation du matériel défectueux est facturée. Un devis de réparation peut être fourni, sur demande, à un prix forfaitaire (voir liste des tarifs annexée). Ce forfait est facturé uniquement au cas où la réparation serait refusée.

#### 4.5 Le matériel livré par le client

Le matériel livré par le client doit être approuvé par Pharmatic et doit être installé selon les standards de Pharmatic. Les coûts de contrôle, de préparation et d'installation de ce matériel sont facturés en régie selon la liste des tarifs, voir article 5. Pharmatic décline toute responsabilité de garantie qui reste celle du vendeur du matériel.

Pharmatic se réserve le droit d'accepter du matériel et de fixer les conditions pour son installation. Si le client désire installer du matériel hors du standard de Pharmatic, le travail sera facturé en régie selon la liste des tarifs, voir article 5.

Si le client livre du matériel, Pharmatic, même en ayant accepté le matériel, ne garantit pas de pouvoir faire fonctionner le matériel à satisfaction.

#### 4.6 Les logiciels d'exploitation ou de tiers (bureautique, scientifique et sécurité)

Les logiciels d'exploitation ou de tiers ne sont pas la propriété de Pharmatic et bénéficient des conditions de garantie et

d'exploitation proposées par leur fournisseur (Microsoft, Magic MSE, Btrieve, Pervasive, SQL, Pharmavista, SOPHOS, etc.)

En général, les licences d'utilisation acquises ne comprennent pas de droit de mise à jour subséquente de version.

Le changement d'une version de ces logiciels à une autre ne peut être effectué en toute sécurité que si les logiciels Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud de Pharmatic le supportent. Il est recommandé de demander conseil à Pharmatic pour un tel projet. Les coûts de la migration et de la main-d'œuvre d'une version à l'autre (upgrade des licences) sont à la charge du client. Il est à remarquer que certaines migrations ne sont possibles que moyennant une mise à jour du matériel.

En aucun cas, Pharmatic ne peut être tenu responsable du comportement de programmes tiers (connexions intempestives, configuration ralentie, paramétrage, etc.) installés par Pharmatic ou non.

##### 4.6.1 Connexions Internet, virus et attaques externes

Si l'utilisateur désire avoir une connexion Internet, celle-ci peut lui être proposée par Pharmatic en station indépendante ou en connexion en réseau. Dans tous les cas, l'utilisateur aura pris soin de s'abonner à un fournisseur d'accès internet.

###### • Utilisation Internet

L'utilisateur d'Internet doit avoir conscience que les transmissions des données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative. Ces données circulent sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée. Si l'installation d'Internet a été effectuée par ses soins, Pharmatic peut en aucun cas être rendu responsable pour des problèmes de célérité ou d'accès aux providers et à certains sites.

L'utilisateur d'Internet est en outre conscient que les données circulant sur ce réseau ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi, la communication de mots de passe, de codes confidentiels et plus généralement, de toutes informations à caractères sensibles est effectuée par l'utilisateur à ses risques et périls.

###### • Virus

L'utilisation d'Internet, ainsi que la lecture de CD, DVD ou clés USB, et tout autre support de données, exposent l'utilisateur aux risques de virus informatiques. Dans le cas d'Internet ou d'utilisation de supports externes, il appartient au client de prendre les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique. Pharmatic ne peut qu'encourager l'utilisation de programme anti-virus. Pharmatic propose à ce titre un anti-virus de type professionnel (SOPHOS). L'utilisateur est conscient que le meilleur programme anti-virus, avec sa dernière mise à jour, ne peut que minimiser les risques de pannes, mais ne constitue en aucun cas une protection infaillible. Pharmatic, même en cas d'utilisation d'anti-virus installé par ses soins, ne pourra être tenu responsable des préjudices éventuels causés par un virus quelle que soit sa nature.

###### • Attaques externes

Un réseau informatique local relié à Internet, même équipé d'un antivirus performant, s'expose à toute forme d'attaques externes : prise de contrôle, vol de données, mot de passe, etc. Ce type de malveillance s'opère généralement sous la forme de micro programme ou cheval de Troie, pilotés depuis l'extérieur. Pour éviter ce genre d'intrusion, Pharmatic propose un firewall (ou pare-feu) qui concentre en un point unique les mesures de sécurité pour protéger le réseau local du client contre des attaquants extérieurs. Le réseau et les machines qui sont

protégés par un firewall annulent automatiquement toute demande provenant de sites suspects externes et demandent à l'utilisateur une confirmation lorsqu'une opération sensible doit être exécutée. De cette manière, les opérations de malveillance externes sont généralement détectées et leur exécution rendue impossible ou annulée. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est fortement conseillé de protéger son réseau par un firewall.

- Connexions intempestives

L'origine du trafic des données intempestives (connexions spontanées) sur Internet est soit une configuration automatique de mises à jour fréquentes de mails ou d'adresses, de machine ou des programmes tiers effectuant des connexions fréquentes pour leur fonctionnement (real player, music audio, etc.), soit des mises à jour de logiciels ou drivers. Les frais de communication occasionnés par ce type de connexions sont de la responsabilité de l'utilisateur. Cependant, en cas de doute, Pharmatic livre un outil de diagnostic et propose ses services pour un audit du système.

#### 4.6.2 Tarifs et facturation des services

Nos travaux, réparations, installations, formations, sont effectués sur la base d'une offre signée par le client, à défaut d'offre, en régie, aux tarifs de l'heure de main d'œuvre inscrits dans la liste des tarifs, voir article 5. Ces prix peuvent être adaptés à tout moment par Pharmatic, sans préavis.

#### 4.6.3 Service de piquet

La procédure suivante s'applique tant au Helpdesk qu'au Service de piquet, les spécificités de chacun de ces services étant précisées le cas échéant :

- En cas de panne ou de question pendant les heures d'ouverture du Helpdesk, le Client envoie un message à l'adresse e-mail [infoline@pharmatic.ch](mailto:infoline@pharmatic.ch) ou téléphone au numéro 031 388 15 10 et, hors des heures d'ouverture du Helpdesk, au Service de piquet au numéro 031 381 18 20.
- Dès que Pharmatic aura pris connaissance du problème, elle pourra déterminer le degré d'urgence de celui-ci et définir un diagnostic préalable par mail, téléphone ou accès à

#### 4.6.5 Horaire des différents services

<b>Infoline, piquet et support technique</b>	
<b>Pharmatic SA</b> du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h15 de 13h30 à 17h30	<b>☎ 031 388 15 15</b>
<b>Infoline</b> du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h15 de 13h30 à 17h30	<b>☎ 031 388 15 10</b>
<b>Service de piquet</b> du lundi au vendredi : de 17h30 à 8h00 et de 12h15 à 13h30 le week-end : de vendredi dès 17h30 jusqu'au lundi à 8h00 les jours fériés (canton de Berne) : la veille dès 17h00 jusqu'au lendemain du jour férié à 8h00	<b>☎ 031 381 18 20</b>

distance en fonction des symptômes décrits par le Client, afin de déterminer un éventuel cas de panne, ainsi que, le cas échéant, sa nature et son imputabilité. En cas d'appel au Service de piquet, la prise en charge aura lieu au maximum une demi-heure après l'appel du Client.

- Dans les cas urgents définis de manière exhaustive ci-dessous, le délai d'intervention s'effectue dans les 8 heures ouvrables de Pharmatic dès le diagnostic « urgent » posé par le premier niveau de support.
- Sont considérés comme urgents, les problèmes rendant plus de 40% du point de vente inopérants, à savoir inaccessibles ou inutilisables.
- Toutes les autres pannes ou dysfonctionnements sont considérés comme non-urgents et l'intervention se fait dans les meilleurs délais possibles en fonction des disponibilités de Pharmatic, selon le principe du « best effort ».
- Dans la mesure du possible, les problèmes seront résolus à distance afin d'éviter le déplacement d'un collaborateur de Pharmatic chez le Client. Toutefois, en cas d'impossibilité de réparer la panne à distance, Pharmatic peut décider d'envoyer un technicien chez le Client.
- Les frais engendrés par le service de piquet ne sont pas inclus dans les contrats de maintenance standard, raison pour laquelle le service de piquet est soumis au tarif spécial suivant : actuellement un forfait est facturé par appel et par heure de travail (voir liste des tarifs article 5).

#### 4.6.4 Support technique

Pour les problèmes purement techniques (installation d'Internet, panne technique, installation de software non-Pharmatic, configuration Hardware, etc.) n'ayant pas de lien direct avec les applications Golden Gate ou Tactil/Tactil Server on Cloud, Pharmatic propose un service de support permettant d'accéder directement à des spécialistes pour éviter, dans la mesure du possible, le déplacement d'un collaborateur dans l'officine. Selon la nature du problème, ce service peut être facturé (voir liste des tarifs article 5). Le diagnostic d'un problème nécessitant l'intervention de spécialiste est à la charge du client.

#### 4.7 Protection des données

La protection des données est de la responsabilité du client. Pharmatic met à disposition les outils adéquats pour assurer une protection des données stockées sur le serveur. La responsabilité de l'utilisation et du contrôle du bon fonctionnement de ces outils incombe au client. La sauvegarde des données des stations de travail n'est pas sous la responsabilité de Pharmatic.

Pharmatic s'engage à reprendre les données des logiciels Golden Gate et Tactil/Tactil Server on Cloud. Les autres données (configuration OS et programmes, profils utilisateurs, favoris, e-mail, documents de travail, etc.) sont reprises au mieux, en régie, voir liste des tarifs article 5, selon les éléments disponibles.

## 5 LISTE DES TARIFS

---

### Prix du déplacement (trajet)

Un forfait de CHF 170.00 est facturé pour chaque déplacement.

### Prix des travaux en interne

- Support clients CHF 120.00/heure
- Département technique  
CHF 160.00/heure / 1'200.00/jour (8 heures)  
(Développement, tests, déploiement)
- Ingénieur de projet  
CHF 200.00/heure / 1'500.00/jour (8 heures)  
(Analyses, bases de données, gestion de projet)

### Prix de l'intervention sur site

- Support clients CHF 140.00/ heure
- Département technique CHF 180.00/ heure
- Ingénieur de projet / Business consultant CHF 230.00/heure / 1'700.00/jour (8 heures)
- Déplacement CHF 170.00/intervention

### Forfait

- Forfait pour les devis CHF 90.00/devis
- Carepack : 4 interventions/an sur site de 6 heures maximum au prix de CHF 2'600.00/an.

### Tarifs pour support par le service de piquet

- Forfait d'appel CHF 100.00/appel
- Support clients CHF 200.00/heure

### Tarifs hors des heures d'ouverture de Pharmatic SA

Hors des heures d'ouverture de Pharmatic (voir 4.6.5), les suppléments suivants sont appliqués :

- Samedi et jour de la semaine dès 20 heures : 50%
- Dimanche et jour férié : 100%

Tous les prix s'entendent TVA exclue.

## 6 RESERVE DE PROPRIETE & RECLAMATION

---

Jusqu'au paiement intégral de toutes nos créances pour la marchandise livrée, celle-ci reste notre propriété. Il est interdit à l'acheteur, avant qu'il ne se soit acquitté complètement de sa dette à notre égard, de mettre en gage notre marchandise ou d'en faire une cession à titre de sûreté.

Les réclamations ne pourront être considérées que dans un délai de 10 jours dès réception de l'expédition (en cas de défauts cachés, immédiatement dès leur découverte, mais au plus tard dans les six mois) et cela que pour la partie encore existante de la marchandise. La garantie intervient exclusivement sous forme d'amélioration après coup, de livraison complémentaire ou encore de réduction de prix. Les dommages-intérêts en raison de non-exécution sont exclus.

## 7 DEMEURE, CONSEQUENCES

---

Le locataire est en demeure lorsqu' :

- il ne paie pas en temps voulu son loyer, malgré un rappel de payer dans les 30 jours.
- il viole une disposition contractuelle et ne met pas un terme à la violation alors que Pharmatic l'en a requis par écrit.
- il tombe en faillite ou requiert un sursis concordataire.  
Si le locataire est ainsi en demeure, Pharmatic peut :
- soit interrompre sans autre formalité tous services Golden Gate, Tactil/Tactil Server on Cloud
- soit, effacer sans autre formalité Golden Gate, Tactil/Tactil Server on Cloud, à l'exception des données propres au locataire et des logiciels particuliers acquis par le locataire, ainsi que réclamer des dommages et intérêts.
- soit, continuer le contrat et exiger le paiement des sommes encore dues, augmentées de l'intérêt moratoire, ainsi que réclamer des dommages et intérêts.

En outre, Pharmatic se réserve le droit de toutes démarches légales afin d'être dédommés lors de demeure du locataire. Egalement, si Pharmatic ne fait pas tout de suite usage de ce droit, cela ne signifie pas qu'elle y renonce.

## 8 FOR JURIDIQUE

---

Le for juridique est le domicile légal de la société Pharmatic SA.